

DOSSIER ADMINISTRATIF DE CANDIDATURE MASTER 2 JHPP  
Parcours Jardins historiques, patrimoine et paysage  
Mention Territoires : Cultures, Patrimoine, Développement  
2020-2021

NOM (et nom d'usage) ...	
Prénom.....	
Nationalité.....	
Date naissance.....	
Lieu naissance (dpt/pays)	
Adresse.....	
Commune.....	
Code Postal.....	
Pays.....	
Tel Portable.....	
Tel fixe.....	
e-mail.....	
Dernier établissement...	
Dernier diplôme* .....	
Année d'obtention.....	
Reprise d'étude oui/non*	
Date et département Bac	
Numéro d'INE	

\* \* Les candidats ne pouvant justifier d'un M1 (obtenu ou en cours de validation) relèvent de la VAPP. Se renseigner auprès du secrétariat. Sont considérés en reprise d'étude ceux qui n'ont pas été étudiants pendant deux années universitaires au moins.

Si votre M1 est en cours d'obtention, date prévue de la soutenance .....

.....

Vos frais de scolarité sont-ils pris en charge\* :

- par vous-même (..... OUI NON (rayer mention inutile)
- par votre employeur ? ..... OUI NON (rayer mention inutile)

Nom de votre employeur : .....

- ou par un autre organisme ? ..... OUI NON (rayer la mention inutile)

NOM de l'organisme : .....

ADRESSE : .....

EN FONCTION DE CETTE PRISE EN CHARGE ET DU STATUT (INITIAL/REPRISE), LES TARIFS VARIENT.  
Voir document Tarifs.

Comment avez-vous connu le Master ?

.....  
.....  
.....

Date limite des candidatures : Lundi 11 Mai 2020 à 17h00

Ce formulaire sera complété et envoyé **en deux fichiers distincts** de format pdf:

- ce formulaire rempli, intitulé JHPP-NOM-candidat2020.pdf
  - le dossier de candidature (max 10 M, éventuellement avec un lien we transfer) intitulé JHPP-NOM-candidat2020.pdf
- incluant
- un CV avec photo
  - une lettre de motivation
  - Preuve du dernier diplôme obtenu
  - Une lettre de recommandation éventuellement

Adresse **unique** pour cet envoi : [candidaturem2jhpp@versailles.archi.fr](mailto:candidaturem2jhpp@versailles.archi.fr)

Il sera accusé de la bonne réception du dossier sur l'adresse mail du candidat.

Le recrutement s'effectue en deux étapes : après vérification d'un point de vue administratif, les dossiers sont examinés par la commission et une liste d'admissibilité sera constituée. Elle sera publiée le 28 mai 2020.

Les candidats retenus pour l'entretien d'admission seront alors convoqués. Les entretiens auront lieu entre le 3 et le 5 juin 2020. **Le candidat pourra apporter un portfolio ou son mémoire de M1.**

Les résultats seront communiqués le 15 juin 2020.

CANDIDATURE 2020-2021. MASTER TERRITOIRES : CULTURES, PATRIMOINES, PAYSAGES  
Parcours jardins historiques, Patrimoine, Paysages  
**STATUT DES ETUDIANTS et TARIFS DE LA FORMATION**  
2020-2021

### **FORMATION INITIALE**

Etudiants titulaires d'un Master 1 ou équivalent et aux diplômés des différentes disciplines qui peuvent être associées au travail sur le paysage : architecture, paysage, génie civil et rural (ingénieurs agronomes, forestiers, horticoles), histoire, histoire de l'art, archéologie, géographie, urbanisme, philosophie, etc.

Les étudiants non diplômés de l'enseignement supérieur de l'UE mais ayant un diplôme de niveau comparable peuvent prétendre suivre cet enseignement s'ils peuvent attester d'un niveau B2 de maîtrise de la langue française. Ces étudiants sont soumis au droit d'inscription universitaire tel que voté par l'Université CY Cergy Paris Université pour les Master.

Ils doivent en outre s'acquitter des frais de participation au voyage d'étude obligatoire tels que votés par le C.A. de l'ENSA-Versailles. Ces frais étaient en 2019-20 de 380 euros.

### **REPRISE d'ETUDE**

Le Master JHPP a construit sa pédagogie sur la complémentarité des disciplines et la forte présence de professionnels en exercice, en recherche d'emploi ou souhaitant donner une inflexion nouvelle à l'exercice de leur profession. Les cours sont regroupés afin de les accueillir au mieux. Sont considérés en reprise d'étude les candidats ayant cessé deux ans au moins un parcours de formation universitaire. Trois cas se présentent, ci-dessous listés.

- **Le candidat est titulaire d'un M1** ou équivalent ou diplômé des différentes disciplines qui peuvent être associées au travail sur le paysage : architecture, paysage, génie civil et rural (ingénieurs agronomes, forestiers, horticoles), histoire, histoire de l'art, archéologie, géographie, urbanisme, philosophie, etc.
- La **validation des acquis professionnels (V.A.P.P.)** permet d'accéder directement à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation.
- La **validation des acquis de l'expérience (V.A.E.)** offre la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme à condition de justifier au minimum d'une année d'expérience professionnelle en rapport avec le contenu du diplôme souhaité. **Cette validation n'est pas proposée en 2020-2021 par le Master TCPP Parcours JHPP.**

Tous ces étudiants en reprise d'étude sont soumis au droit d'inscription tel que voté par l'ENSA-Versailles. Pour l'année 2020-2021, le tarif suivant sera proposé au vote du CA :

1600 euros en cas de financement par le candidat.

4500 euros en cas de financement par l'employeur ou un organisme de formation.

(ces dispositions seront confirmées à l'issue du CA de juillet 2020). Ces étudiants doivent en outre s'acquitter des frais de participation au voyage d'étude obligatoire tels que votés par le C.A. de l'ENSA-Versailles. Ces frais étaient en 2019-20 de 380 euros.

**Dans le contexte de la loi « avenir professionnel » portant sur la réforme de la formation professionnelle, les dispositifs de formation ont évolué et changé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous mettons tout en œuvre pour accompagner vos démarches pour des financements pour lesquels il vous appartient de vous renseigner et mobiliser.**